

## ***INFORMATIONS (additif au règlement intérieur de l'arbitrage)***

### **Calendrier Fin de saison 2019-2020**

La situation de crise sanitaire empêchant l'organisation des examens de ligue conformément au calendrier initial et avant la fin de saison 2019/2020, la CRA décide que ceux-ci seront organisés éventuellement en septembre 2020. Il est précisé que ce report compte pour la saison 2019/2020.

Par ailleurs, s'agissant de l'épreuve physique pour l'ensemble des arbitres de District initialement programmé fin de saison (27 et 28 juin), elle est également reportée pour la même raison en début de saison 2020/2021 lors d'une séance spécifique ou durant le stage de rentrée par catégorie. Les arbitres recevront courant du mois de juin, une note sur l'organisation du test physique et du stage de rentrée en fonction des consignes gouvernementales.

### **Modalités de clôture de la saison 2019/2020**

La commission,

Considérant la crise sanitaire actuelle,

Considérant la décision du Comité Exécutif de la FFF, en date du 16 avril 2020 d'arrêter définitivement à la date du 13 mars 2020 les diverses compétitions ;

Considérant que l'arrêt de l'ensemble de ces compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations et supervisions prévu dans chaque catégorie par le Règlement intérieur de la CDA ;

Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des championnats départementaux, permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués.

Considérant le Titre 13 du Règlement Intérieur de la CDA homologué par le Conseil de District. La CDA se réserve le droit de procéder à des avenants sous forme de PV homologués pour aménager, ou actualiser certaines décisions et d'examiner et régler les cas non prévus du présent Règlement Intérieur.

Considérant l'article Annexe 10 du Règlement intérieur de la CDA qui prévoit le mode de calcul de la note de fin de saison, indique la mention suivante : « En cas d'impossibilité d'appliquer cette méthode, le CDA décidera des mesures à prendre ».

Par ces motifs, la CDA propose d'actualiser son RI 2019/2020 et demande l'homologation du Comité Directeur du District, les éléments de décisions suivantes pour le classement des arbitres :

Décide de ne faire aucune descente

Décide que les arbitres n'ayant pas été observés pour raison médicale ou autre raison seront classés dans la même catégorie durant la saison 2020/2021

Décide pour palier aux arrêts de certains arbitres en fin de saison et surtout à l'élargissement du groupe de D1 de 24 à 30 arbitres (pour satisfaire les demande de la CRA en arbitres), d'effectuer des montées, ce qui engendre obligatoirement des montées dans toutes les divisions seniors.

Décide que tout arbitre, ayant eu une pénalité pour une absence non excusée, un manque ou un envoi tardif du rapport d'exclusion au cours de la saison 2019/2020, ne pourra pas prétendre à une montée en division supérieure.

Considérant pour les effectifs ayant réalisé des observations qu'il apparait juste et équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date mais seulement sur la première observation. La deuxième observation étant annulée.

Décide d'appliquer pour les catégories classées au rang la méthode suivante :

**En D1 :**

- aucune montée (sauf candidats Ligue) et aucune descente.

**En D2 :**

- 5 observateurs sont attribués pour cette division.
  - Les premiers de chaque observateur seront choisis.
  - Les 5 arbitres seront départagés ensuite par la note écrite du stage. En cas d'égalité le nombre de matchs arbitrés cette saison, sera pris en compte en y intégrant les matchs remis.
- Si les 5 premiers ne couvrent pas tous les besoins, nous passerons au même principe pour les arbitres classés deuxième.

**En D3 :**

- 6 observateurs sont attribués pour cette division.
- Les premiers de chaque observateur seront choisis.
- Les 6 arbitres seront départagés ensuite par la note écrite du stage. En cas d'égalité le nombre de matchs arbitrés cette saison, sera pris en compte en y intégrant les matchs remis.
- Si les 6 premiers ne couvrent pas tous les besoins, nous passerons au même principe pour les arbitres classés deuxième.
- Les meilleurs JAD ayant l'âge d'intégrer les seniors seront classés D3.
- Les meilleurs stagiaires seront classés D3 (note au dessus de 14)

**En D4 :**

- 3 observateurs sont attribués pour cette division.
- Les premiers de chaque observateur seront choisis.
- Les 3 arbitres seront départagés ensuite par la note écrite du stage. En cas d'égalité le nombre de matchs arbitrés cette saison, sera pris en compte en y intégrant les matchs remis.
- Si les 3 premiers ne couvrent pas tous les besoins, nous passerons au même principe pour les arbitres classés deuxième.

Les arbitres JAD ne seront pas classés.

En tout état de cause, il est précisé que ces critères ne peuvent limiter le pouvoir d'appréciation de la Commission à qui, il appartient de statuer sur chaque situation particulière.

**Les classements**

Ils seront publiés sur le site internet du District le vendredi 5 juin 2020.

**Le Président de la CDA**

Arnaud Beaucamp

**Le secrétaire de la CDA**

Michel Pelletier